

# Les Infos de Base

mercredi 31 janvier 2007  
volume 10, numéro 5  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 5 du 31 janvier 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 50, 51, 52, 53, 54, 56, 58, 60 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 5 du 31 janvier 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 4 du 27 janvier 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 février 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 31 janvier 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 4 du 27 janvier 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 2 du 24 janvier 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 24 janvier 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.C.* ou dans une *G.C.* antérieure.

## Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms avec l'édition de février 2007. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toutes les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Nous conserverons un format cédérom pour la période de transition.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. **S-4.2**, intitulé de la sous-section 2.1, aa. 346.0.1, 346.0.3-346.0.20.

*Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2005, c. 32, aa. 139, 140 (partie), 141.

*Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

spécialistes, L.Q. **2006, c. 16**, aa. 5-12, 22, fin d'effet.

*Décret concernant la cessation d'effet de la section IV et de l'article 22 de la Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes*, D. 9-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 697.

*Loi proclamant le mois de l'histoire des noirs*, L.Q. **2006, c. 35**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement intérieur numéro 1 du Conseil de gestion de l'assurance parentale*, [R.R.Q., c. **A-29.011**, D. 30-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 721], nouveau.

*Règlement intérieur numéro 2 sur la délégation de signature pour certains documents du Conseil de gestion de l'assurance parentale*, [R.R.Q., c. **A-29.011**, D. 31-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 726], nouveau.

*Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Montréal*, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 32.1], aa. 1.01, 2.02, 3.01, 3.04, 3.05, 3.06, 5.02, 6.00, 6.01, 6.02, 6.03, 6.07, 7.03, 7.06, 7.11, 7.13, 8.00, 8.04, 8.05, 8.06-8.13, 9.01, 9.07, 9.08, 9.11-9.13, 10.06, 12.01, 12.02, 13.00, 13.01.

*Règlement modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles de la région de Montréal*, D. 33-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 727, aa. 1-27.

*Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I.

*Taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois*, Avis, (2007) 139 G.O. 1, 87.

*Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 350], aa. 20, 21, 22, 23, 24.

*Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain*, Décision 8752 du 19-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 745, aa. 1-5.

*Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 15-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 697], nouveau.

*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, [R.R.Q., c. **Q-2**, r. 6.02], ann. II.

*Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*, D. 15-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 697, a. 79.

*Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*, [R.R.Q., c. **R-9.3**, r. 1], intitulé de la section I, intitulé de la sous-section 1, aa. 1, 1.1, 5, 9, 9.01, 9.2, 9.3, ann. II.

*Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*, D. 20-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 714, aa. 1-8.

*Régimes de prestations supplémentaires des élus municipaux*, [R.R.Q., c. **R-9.3**, r. 3], a. 13.

*Modification aux Régimes de prestations supplémentaires des élus municipaux*, D. 23-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 720, a. 1.

*Règlement sur l'intérêt applicable en vertu du régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités*, [R.R.Q., c. **R-16**, D. 21-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 717], nouveau.

*Règlement sur la détermination du taux d'intérêt applicable au régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités*, [R.R.Q., c. **R-16**, r. 2.01], remplacé.

*Règlement sur l'intérêt applicable en vertu du régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités*, D. 21-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 717, a. 6.

*Règlement sur les modalités d'application du taux d'intérêt applicable aux montants versés au titre de la participation au régime général*, R.R.Q., 1981, c. **R-16**, r. 4, remplacé.

*Règlement sur l'intérêt applicable en vertu du régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités*, D. 21-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 717, a. 6.

*Règlement sur les modalités du calcul de la pension des maires et des conseillers*, R.R.Q., 1981, c. **R-16**, r. 6, a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les modalités du calcul de la pension des maires et des conseillers*, D. 22-2007 du 16-01-07, (2007) 139 G.O. 2, 719, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.